

Promouvoir l'aménagement des voiries pour favoriser les modes doux

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°8

Orientation stratégique	Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité
Objectif(s)	Accompagner, en lien avec le PAVE, les aménagements de l'espace favorisant l'éco-mobilité
	Description
Type d'action	Sensibilisation / accompagnement technique
Cible(s)	Les collectivités du territoire
Contexte	<p>En France, le secteur des transports représente 27 % des émissions globales et 31 % de la consommation d'énergie finale*.</p> <p>Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, les déplacements de personnes représentent 182 150 t.é CO₂. (soit 24% des émissions et 18% des consommations en énergie). Ce poste constitue le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire. Les déplacements en transports en commun (bus, TER ou transports à la demande) ne représentent que 2% de la part des déplacements.</p> <p>En matière de maîtrise de la vulnérabilité énergétique du territoire et de lutte contre le changement climatique, l'optimisation des déplacements des habitants et le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture constituent donc une priorité.</p> <p>Aujourd'hui, l'enjeu est de limiter l'usage individuel de la voiture, faciliter le report aux divers modes de déplacement doux et favoriser l'usage des transports en commun.</p> <p>*Source CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique</p>
Descriptif de l'action	<p>Pour dissuader l'utilisation de la voiture individuelle et accompagner les changements de comportements, l'action consiste à encourager un usage accru des modes doux en se raccordant au plan vélo établi par le conseil général et par des aménagements spécifiques adaptés sur la voirie existante, notamment par la mise en réseau des communes et une animation en lien avec les PAVE, autour des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Développer des liaisons douces dans les centres bourgs et entre les bourgs (en site propre pour sécuriser les déplacements, cheminements piétonniers, pistes cyclables à l'intérieur des bourgs et entre les bourgs) ▸ Intégrer les déplacements doux lors de la révision des PLU et pour toute nouvelle opération urbaine (pistes cyclables, parking vélos, cheminements piétonniers...). Cette préoccupation devra être intégrée pour tout équipement public existant ou en projet (sportif, culturel, éducation, santé, service public,...)”. ▸ Adapter les établissements scolaires aux modes de déplacement doux Parkings-vélo sécurisés, aménagements des abords, etc... ▸ Eduquer les scolaires à l'usage du vélo (sur les aspects liés à la sécurité) et sensibiliser les automobilistes au respect des cyclistes et des piétons ▸ Mise en place d'un schéma directeur des modes doux

	Par ailleurs, concernant l'aménagement de l'espace, le PCET du Pays du Vignoble Nantais prévoit également l'introduction de zones 20/30 ou de zones de rencontre. La fiche action N°9 présente spécifiquement les modalités de promotion de ces pratiques auprès de l'ensemble des collectivités du territoire
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	Report modal de la voiture vers des modes de transports doux
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	Bénéfices des modes actifs de déplacements en matière de santé publique
<i>Freins, points de vigilance</i>	La sécurisation matérielle (pour les parkings vélos par exemple) et physique (respect des automobilistes)

Promouvoir l'introduction de zones 20/30 ou zones de rencontres

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°9

Orientation stratégique	Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité
Objectif(s)	Accompagner, en lien avec le PAVE, les aménagements de l'espace favorisant l'éco-mobilité
	Description
Type d'action	Sensibilisation / accompagnement technique
Cible(s)	Les collectivités du territoire
Contexte	<p>Le décret du 30 juillet 2008, portant diverses dispositions relatives à la sécurité routière, a modifié le code de la route en instaurant le principe de protection du plus faible, la création de la zone de rencontre (20 km/h) et la généralisation des double-sens cyclables dans les zones 30 et de rencontre. Ces nouveaux aspects réglementaires favorisent ainsi l'usage des modes doux de déplacement, une circulation modérée et un partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.</p> <p><i>Art R 110-21 du code la route</i> «zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable »</p>
Descriptif de l'action	<p><u>En lien direct avec l'action N°8</u>, cette action concerne spécifiquement la promotion auprès de l'ensemble des collectivités du territoire l'introduction de zones 20/30 ou zones de rencontres et l'élaboration de politiques de stationnement intégrées.</p> <p>L'action consiste à mettre en place une démarche participative, en s'appuyant sur les offres de mobilité proposées par les collectivités et la mise en place des PAVE pour :</p> <ul style="list-style-type: none">▸ Diagnostiquer les quartiers des collectivités du territoire :▸ Identifier tous les générateurs de flux sur le territoire (écoles, complexes sportifs, etc.)▸ Prioriser les sites et les points sensibles tant au niveau de l'aménagement urbain que du comportement humain ;▸ Emettre des propositions en termes de changement de comportement, de hiérarchisation des voies et d'aménagements adaptés (création de zones 30 ou de rencontre, changement de côté de stationnement, plateaux traversant, reprise de profil de certaines voies, double-sens cyclables, ...)

<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	Report modal de la voiture vers les modes doux
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none">‣ Amélioration de la qualité de l'espace public‣ Circulation apaisée‣ Sensibilisation au partage entre usagers de l'espace public
<i>Retours d'expérience</i>	Cf Fiche CERTU

Créer des espaces de travail partagés

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°10

Orientation stratégique	Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité
Objectif(s)	Accompagner les aménagements de l'espace favorisant l'éco-mobilité
	Description
Type d'action	Investissement / accompagnement des acteurs économiques
Cible(s)	Les actifs du territoire, les entreprises du bassin d'emploi
Contexte	<p>En France, le secteur des transports représente 27 % des émissions globales et 31 % de la consommation d'énergie finale*.</p> <p>Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, les déplacements de personnes représentent 182 150 t.é CO2. (soit 24% des émissions et 18% des consommations en énergie). Ce poste constitue le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire.</p> <p>Les déplacements des résidents en voiture particulière représentent 98% des consommations d'énergie du secteur. Plus de la moitié des km parcourus sur le territoire (51%) correspondent à des déplacements domicile-travail (49% à des déplacements de loisirs).</p> <p>En matière de maîtrise de la vulnérabilité énergétique du territoire et de lutte contre le changement climatique, l'optimisation des déplacements des habitants et le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture constituent donc une priorité.</p> <p>Parmi les réponses possibles, le développement d'espaces de travail partagés représente une opportunité.</p> <p>Ces espaces de travail partagés, lieu tiers, entre travail à domicile et travail en entreprise s'étendent rapidement. Ils ont pour eux à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.</p> <p>Ils accompagnent la progression du nombre de travailleurs indépendants, qu'ils soient développeurs, designers, blogueurs, architectes web, consultants en marketing ou auto-entrepreneurs.</p> <p>Mais les salariés d'entreprises, télétravailleurs et itinérants notamment, peuvent également être intéressés : les télé-centres peuvent être utilisés par des salariés d'entreprises ou d'administrations qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales.</p>

<p><i>Descriptif de l'action</i></p>	<p>Au vu des résultats de l'étude d'opportunité sur la création d'un espace numérique dans le Vignoble Nantais, la communauté de communes de la Vallée de Clisson a décidé d'intégrer un espace de travail partagé dans la maison de l'économie qui serait basée près de la gare de Clisson.</p> <p>Ce premier espace de travail devrait être opérationnel dans un délai de 2 ans.</p> <p>L'action serait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ la réalisation de ce premier espace de travail ▸ la poursuite de l'étude de faisabilité sur les autres parties du territoire du Pays pour faire émerger d'autres projets
<p><i>Périmètre géographique</i></p>	<p>Territoire du Pays du Vignoble Nantais</p>
<p><i>Bénéfices directs attendus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Réduction des déplacements domicile-travail ▸ Accueil de nouveaux actifs sur le territoire et de nouvelles activités économiques (traduction, graphisme, e-marketing,...) ▸ Accueil de télétravailleurs
<p><i>Bénéfices indirects attendus</i></p>	<p>Dynamisation de l'économie résidentielle</p>
<p><i>Freins, points de vigilance</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Nécessité de relier cette action avec le développement de la fibre optique sur le territoire (problématique non abordée dans le SCoT) ▸ Les nœuds de transport multimodal vont se développer sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais. Il est donc nécessaire de localiser les lieux de travail partagé sur les espaces les plus accessibles
<p><i>Retours d'expérience</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ L'enquête réalisée par la communauté de communes de la vallée de Clisson auprès des acteurs économiques semble indiquer qu'il existe un potentiel pour le développement d'espaces de travail partagé ▸ Quelques expériences conduites en France sur le site ZevillageNet ▸ Télécentre de la Communauté de Commune du pays de Murat (fiche projet accessible sur le web)

Proposer une offre de formation à l'éco-conduite

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°11

Orientation stratégique	Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité
Objectif(s)	Diminuer l'impact des déplacements
	Description
Type d'action	Sensibilisation / accompagnement
Cible(s)	Habitants, agents municipaux, élus
Contexte	<p>En France, le secteur des transports représente 27 % des émissions globales et 31 % de la consommation d'énergie finale*.</p> <p>Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, les déplacements de personnes représentent 182 150 t.é CO₂. (soit 24% des émissions et 18% des consommations en énergie). Ce poste constitue le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire.</p> <p>Les déplacements des résidents en voiture particulière représentent 98% des consommations d'énergie du secteur. Plus de la moitié des km parcourus sur le territoire (51%) correspondent à des déplacements domicile-travail (49% à des déplacements de loisirs).</p> <p>En matière de maîtrise de la vulnérabilité énergétique du territoire et de lutte contre le changement climatique, l'optimisation des déplacements des habitants et le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture constituent donc une priorité.</p> <p>Pour agir dans le sens d'un accompagnement de l'évolution des comportements, l'éco-conduite représente un levier efficace pour modifier les comportements des conducteurs afin qu'ils adoptent de manière pérenne une conduite économe en carburant, donc en consommation d'énergie et en émissions de GES.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à proposer une offre de formation à l'éco-conduite auprès d'un échantillon représentatif d'habitants du territoire et d'agents des collectivités, complétée par un volet communication afin que les pratiques exemplaires se diffusent à l'ensemble des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none">▸ Définition de l'échantillonnage (nombre de personnes concernées) et des modalités de sélection (tirage au sort, démarche volontaire, etc...)▸ Choix des prestataires extérieurs pour assurer les formations▸ Identification de partenaires locaux pour donner une plus grande visibilité (assureurs, école de conduite)▸ Outils de communication pour relayer l'action : articles dans les magazines locaux, campagne d'affichage, relais presse locale, etc... (nb : support : guide ADEME de l'éco-conduite) <p>Une formation à l'éco-conduite est déjà engagée auprès des agents des collectivités sur les véhicules poids lourds et les véhicules légers.</p>

<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Réduction des émissions de CO₂ ▸ Economie de carburants (7% en moyenne) ▸ Réduction des émissions de GES (de 12% à 20%)
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Sécurité routière : réduction du nombre de sinistres

Réaliser une enquête de déplacements

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°12

Orientation stratégique	Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité
Objectif(s)	Diminuer l'impact des déplacements
	Description
Type d'action	Stratégie / planification
Cible(s)	Les habitants du territoire
Contexte	<p>En France, le secteur des transports représente 27 % des émissions globales et 31 % de la consommation d'énergie finale*.</p> <p>Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, les déplacements de personnes représentent 182 150 t.éq CO₂. (soit 24% des émissions et 18% des consommations en énergie). Ce poste constitue le 2^{ème} poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire.</p> <p>Les déplacements des résidents en voiture particulière représentent 98% des consommations d'énergie du secteur. Plus de la moitié des km parcourus sur le territoire (51%) correspondent à des déplacements domicile-travail (49% à des déplacements de loisirs).</p> <p>En matière de maîtrise de la vulnérabilité énergétique du territoire et de lutte contre le changement climatique, l'optimisation des déplacements des habitants et le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture constituent donc une priorité.</p> <p>Pour agir en ce sens, une bonne connaissance de la mobilité est indispensable.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à conduire une enquête de déplacements pour mieux cerner les comportements et les besoins en terme d'inter modalités / d'inter connexions qui caractérisent les déplacements des habitants sur l'ensemble du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">▸ Elaboration du cahier des charges▸ Recrutement d'un bureau d'étude▸ Conduite de l'enquête▸ Définition d'un plan d'actions▸ Mise en œuvre
Périmètre géographique	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
Bénéfices directs attendus	<ul style="list-style-type: none">▸ Connaissance des spécificités du territoire en termes de mobilité▸ Mise en œuvre d'un plan d'actions adapté aux spécificités locales▸ Report modal du mode voiture vers les modes doux et les transports en commun

<i>Bénéfices indirects attendus</i>	Cette enquête permettra d'alimenter les études et projets sur ces territoires, en garantissant notamment la mise à jour des projets multimodaux en cours
<i>Retours d'expérience</i>	<ul style="list-style-type: none">▸ Une étude sur cette question a été réalisée par le Conseil général▸ Le pays du Mans a réalisé une enquête déplacements▸ Web : Enquête Ménages Déplacements sur le territoire du SCoT de l'Artois

Faciliter le développement du covoiturage

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°13

Orientation stratégique	Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité
Objectif(s)	Diminuer l'impact des déplacements
	Description
Type d'action	Investissements / information & communication
Cible(s)	Les résidents du territoire
Contexte	<p>En France, le secteur des transports représente 27 % des émissions globales et 31 % de la consommation d'énergie finale*.</p> <p>Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, les déplacements de personnes représentent 182 150 t.é CO₂. (soit 24% des émissions et 18% des consommations en énergie). Ce poste constitue le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire.</p> <p>Les déplacements des résidents en voiture particulière représentent 98% des consommations d'énergie du secteur.</p> <p>En matière de maîtrise de la vulnérabilité énergétique du territoire et de lutte contre le changement climatique, l'optimisation des déplacements des habitants et le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture constituent donc une priorité.</p> <p>Aujourd'hui, l'enjeu est de limiter l'usage individuel de la voiture, faciliter le report aux divers modes de déplacement doux et favoriser l'usage des transports en commun.</p> <p>Parmi les actions permettant de limiter les déplacements en voiture, la pratique du covoiturage semble bien adaptée au territoire.</p> <p>L'aire de covoiturage de la commune de Vallet est saturée, il est donc nécessaire de développer ce mode de déplacement notamment en créant de nouvelles aires adaptées et sur certaines zones identifiées lors de la concertation : les zones d'activités, l'axe Aigrefeuille-Clisson, l'axe Vallet-Clisson.</p> <p>Le Conseil Général est dans une optique de développement des aires de covoiturages notamment sur des espaces partagés (parkings des grandes surfaces, équipements culturels). Le site de covoiturage qu'il gère permet d'avoir une page spécifique à l'échelle d'une zone d'activités, d'une grande entreprise ou d'un évènementiel. Par ailleurs la prochaine version du site Internet dédié au covoiturage intègrera un compteur CO₂.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à mettre en place une démarche participative et concertée avec le Conseil Général pour :</p> <ul style="list-style-type: none">▸ Développer de nouvelles aires de covoiturage sur certains axes et vers les zones d'activité▸ Diagnostiquer les sites identifiés lors de la concertation (étude de localisation)

	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Enquêter auprès des usagers fréquentant les sites identifiés ▸ Emettre des propositions en termes d'aménagements adaptés ▸ Aménager, sécuriser et développer une signalétique spécifique pour les aires de stationnement dédiées au covoiturage ▸ Améliorer la communication sur l'offre de covoiturage, en s'appuyant notamment sur le site Internet dédié mis en place par le Conseil Général qui permet d'avoir une page spécifique à l'échelle d'une zone d'activités, d'une grande entreprise ou d'un évènementiel. ▸ Renforcer la communication sur le site internet auprès des collectivités et des acteurs est à renforcer ▸ Relayer sur les supports de communications existants l'existence du service (avec témoignages mettant en valeur les économies réalisés en carburant, les rencontres) : sites internet – magazines locaux)
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	Modification des comportements individuels et réduction du trafic (se traduisant par une réduction des émissions de GES)
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Amélioration de la mobilité ▸ Convivialité, cohésion sociale ▸ Faciliter l'accès à l'emploi et aux services proposés sur le territoire ▸ Partage des coûts liés à la dépendance énergétique
<i>Retours d'expérience</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ De nombreuses initiatives de ce type sont présentées sur le site observatoire.pctet-ademe.fr